

LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLOW

ID: 087-278708516-20220914-20220914_B06-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 14 SEPTEMBRE 2022

20220914_B06 - CITE PORTES FERREES - Réhabilitation / Résidentialisation de 361 logements - 28-30, 32-34 et 38-40-42 rue Domnolet Lafarge à Limoges - Convention de cofinancement avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 14 septembre 2022 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents:

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé:

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID: 087-278708516-20220914-20220914_B06-DE

Limoges habitat réalise au 28 à 42 rue Domnolet Lafarge cité des Portes Ferrées, des travaux de Réhabilitation / Résidentialisation dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine).

Ces logements font l'objet d'une participation financière de la Communauté Urbaine Limoges Métropole :

- d'un montant de 2 068 280 € dans le cadre du NPNRU, répartis comme suit :
 - Réhabilitation = 1 501 930 €
 - Résidentialisation = 566 350 €
- d'un montant de 450 000 € dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), répartis comme suit :
 - Ravalement façades : 350 000 €
 - Locaux d'activités : 100 000 €

Pour le versement de ces participations, une convention de cofinancement entre Limoges habitat et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, doit formaliser l'accord passé.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer tout document afférent à cette participation financière.

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

ATAT DE

LIMOGES

Formalités de publicité effectuées le 2 6 SEP. 2022

Pour extrait conforme,
Limoges, le 2 6 SEP. 2022
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD